



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020\_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 08 juin 2020**

**Délibération N° 2020/059**

**Désignation des représentants au conseil d'administration et  
à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL AMETARRA**

Par délibérations n°2015/74 du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2015 et n°2015-22 du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2015 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée extraordinaire, la Société Publique Locale (SPL) AMETARRA a été créée le 1<sup>er</sup> Juin 2015 pour une durée de 99 ans.

La SPL AMETARRA, Société Anonyme au capital de 1 million d'euros, est constituée de 2 actionnaires, la Ville d'Ajaccio et la CAPA. La Ville d'Ajaccio est l'actionnaire majoritaire.

Neuf administrateurs représentent les actionnaires au conseil d'administration : cinq pour la Ville et quatre pour la CAPA.

La SPL « Ametarra » est régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et conformément au troisième alinéa de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a pour objet social, l'exercice, au profit et sur le territoire de ses actionnaires, des activités d'intérêt général suivantes, relevant de la compétence desdits actionnaires.

Cette SPL a pour objet :

- 1. Toutes opérations d'aménagement au sens des dispositions de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme comprenant les études préalables nécessaires, la réalisation des travaux et équipements afférents, ainsi que toute mission s'y rapportant, y compris l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées, le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption, sur délégation.
- 2. Toute action ou opération relative à la promotion, la vente, la location ou la concession des biens immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement confiées à la société.
- 3. La création et la gestion d'opérations immobilières en faveur des entreprises, et, de manière plus générale, le développement et la promotion économique et sociale des territoires de ses actionnaires.
- 4. Plus généralement, la réalisation de toutes opérations qui sont compatibles avec ces activités, s'y rapportent directement ou indirectement, et/ou contribuent à leur réalisation.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De désigner :**

- **M. Laurent MARCANGELI** comme représentant au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Monsieur Laurent MARCANGELI

- **Madame Nicole OTTAVY** comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Nicole OTTAVY

- **Madame Marie Antoinette SANTONI – BRUNELLI** comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Marie Antoinette SANTONI – BRUNELLI

- **Madame Caroline CORTICCHIATO** comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Aurélia MASSEI

- **Monsieur Stéphane SBRAGGIA** comme représentant au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Monsieur Stéphane SBRAGGIA

**De désigner M. Laurent MARCANGELI** comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires

**D'autoriser M. Laurent MARCANGELI** à assurer la fonction de Président du conseil d'administration en son nom et pour son compte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1524- 5 et R 1524 -5 et suivants ;

Vu la délibération n°2015/74 en date du 23 mars 2015 ;

Vu la délibération n°2018/195 en date du 24 septembre 2018 ;

**DESIGNE :**

- M. Laurent MARCANGELI comme représentant au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Monsieur Laurent MARCANGELI
- Madame Nicole OTTAVY comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Nicole OTTAVY
- Madame Marie Antoinette SANTONI – BRUNELLI comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Marie Antoinette SANTONI – BRUNELLI
- Madame Caroline CORTICCHIATO comme représentante au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Madame Aurélia MASSEI
- Monsieur Stéphane SBRAGGIA comme représentant au conseil d'administration de la SPL AMETARRA en remplacement de Monsieur Stéphane SBRAGGIA

**DESIGNE**

M. Laurent MARCANGELI comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires

**AUTORISE M. Laurent MARCANGELI**

à assurer la fonction de Président du conseil d'administration en son nom et pour son compte.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 7 abstention(s).**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**

